

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 8 septembre 2020, s'est réuni dans la salle des Congrès à Gray, le 16 septembre 2020 à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : MILESI Nicole pour CLEMENT Christelle.

Etaient absents : CLEMENT Christelle (pouvoir donné).

Secrétaire de séance : GAUTHIER Claudie.



CS/16-09-2020/N°5

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PETR**

Le président rappelle que le règlement intérieur prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a pour objet de préciser l'organisation et les conditions de fonctionnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois et de définir l'ensemble des règles n'ayant pas de caractère réglementaire ou législatif et d'une manière générale, celles qui n'ont pas été prévues dans les statuts.

Il propose de procéder à l'examen du règlement intérieur.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du PETR, tel que présenté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20200916-CS-16092020-N05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Frederick HENNING
Président